

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [melanie auger](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8dd11b7029efa53298ee15fb>

Date d'obtention : 2020-12-01 02:52:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il y a plusieurs étapes et il est important de les avoir en notre possession lorsqu'une situation se présente.

débuter avec l'auteur du signalement et ou la victime

évaluer l'incident avec une attitude rassurante, leur faire comprendre qu'ils font partie de la solution (amorce, nature, intention, étendue)

vérifier l'info (demander si autres personnes que la victime est informée de la situation, vérifier auprès des jeunes impliqués et témoins et surtout compléter la grille)

parler aux jeunes seul à seul et inviter à ne pas en discuter avec les autres

si la situation est malveillante et de nature criminelle, contacter la police et ne pas en parler avec l'instigateur

si non malveillant, parler avec le jeune instigateur pour avoir version des faits et surtout protéger les noms des autres.

vérifier si il s'agit d'un geste impulsif ou malveillant.

Bonne attitude lors des entretiens

Encourager la victime à avoir et adopter une attitude positive

Encourager la victime en lui expliquant la distinction entre une erreur de jugement et la personne qu'elle est

L'encourager à s'entourer de bons amis pour l'aider

S'assurer que la victime puisse recevoir de l'aide et la soutenir dans les démarches

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de réfléchir chacune des actions que nous devons faire.

Compléter la grille dès que possible avec les élèves

Contacter le service de police même si l'instigateur est collaborant

lorsqu'il faut confisquer un appareil, le mettre dans un sac en présence de l'élève, ne pas vérifier le contenu et ne pas demander les mots de passe

Informers les parents de la situation (victime, témoin et auteur)



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?
pour ma part je crois que d'avoir à décider, même avec la grille, si l'acte est impulsif ou malveillant.
En cas de doute consulte le service de police